

L'évolution des métiers de la fonction publique

Déclaration du groupe Artisanat

L'actualité des dernières semaines vient nous rappeler que les fractures sociales et territoriales correspondent à des réalités bien concrètes pour nombre de nos concitoyens.

Dans ce contexte, il est important de souligner que les services publics ont un rôle essentiel en matière de cohésion sociale, en particulier dans l'accès aux droits.

La rationalisation de nos services publics est cependant nécessaire. Mais elle doit se faire au vu d'un diagnostic sur la situation de chaque territoire, et notamment sur les caractéristiques de sa population (démographie, revenu moyen etc...).

Aussi, c'est à partir de tels états des lieux, élaborés en lien avec les CESER comme le propose l'avis, que doivent être évalués les besoins en services publics, et par conséquent en métiers et en personnels.

Par ailleurs, la transformation numérique des missions du service public doit se poursuivre en visant la meilleure efficacité possible en termes quantitatif et qualitatif.

Cette transformation peut être porteuse de nombreux avantages : simplifier les démarches et réduire les formalités administratives des usagers, mais aussi libérer du temps pour les agents en leur permettant par exemple d'assurer mieux leurs fonctions d'intermédiation avec le public.

L'allègement des formalités, favorisé par le numérique, est depuis longtemps plébiscité par les TPE et par de nombreux citoyens.

Toutefois, cette évolution ne doit pas laisser de côté ceux qui sont, par contrainte, déconnectés de l'usage du numérique : personnes dans la précarité sociale, personnes âgées, personnes illettrées....

Pour répondre à ces publics, mais aussi pour résoudre des difficultés sortant du cadre administratif commun, des agents doivent pouvoir apporter un accompagnement en présentiel et personnalisé.

Aussi, les agents doivent être formés pour faire face à de tels besoins.

Il est par conséquent primordial, comme le souligne l'avis, d'anticiper et d'accompagner ces évolutions, notamment à travers le développement d'une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, mais aussi le renforcement de la formation continue des agents, en lien avec les adaptations ou les reconversions souhaitables.

Ce contexte est aussi l'occasion de faciliter les mobilités professionnelles et d'identifier les leviers pour faire face aux problématiques d'emplois en tension dans la Fonction publique.

Sur ces différents axes, l'avis formule une série de propositions.

En conclusion, le groupe de l'artisanat tient à insister sur la nécessité, dans le cadre de la réforme de la Fonction publique, d'accorder une attention particulière à l'accessibilité et à la mise en cohérence des services publics, au regard des besoins des populations et des territoires.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.